



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

PUBLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

par le soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 14 janvier 2019 a adopté les règlements numéros 2019-102, 2019-103, 2019-104, 2019-105, 2019-106 et 2019-107 intitulés respectivement :

«

**-RÈGLEMENT ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN PRINCIPAL DU
DOMAINE LAC AUX BOULEAUX;
-RÈGLEMENT ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN PRINCIPAL DU
DOMAINE CARRÉ BEAUCHESNE;
-RÈGLEMENT ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN PRINCIPAL DU
DOMAINE TREMBLAY;
-RÈGLEMENT ENTRETIEN DE LA RUE DE LA TERRASSE;
-RÈGLEMENT ENTRETIEN RUES PRIVÉES - DOMAINE LEMIRE
-RÈGLEMENT ENTRETIEN D'HIVER ET D'ÉTÉ DES CHEMINS DU
DOMAINE TALBOT.»**

Ces règlements entrent en vigueur aujourd'hui et peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Saint-Lucien aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Lucien, ce 18 janvier 2019.




Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir:

- bureau municipal, 5280, 7e rang à Saint-Lucien
- église 5250, 7e rang à Saint-Lucien
- site WEB de la municipalité de Saint-Lucien

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 janvier 2018.



Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et secrétaire-trésorier